

Trophée Hugo Barbarin 2019

Date	Lieu	Date limite d'inscription	Inscription
Samedi 21 septembre 2019	Garden Golf de Mionnay	Mercredi 18 septembre 2019 à Midi	accueil@gardengolf-mionnay.fr et flove@club-internet.fr

Conditions de Participation

Le **Trophée Hugo Barbarin** est une compétition jeune **Individuelle** qui compte pour l'index.

Le **Trophée Hugo Barbarin** est ouvert dans les catégories **Minimes, Benjamins, U12, U10 et U8**.

Catégories	Niveau de jeu			
	Garçons	Filles		
U8 (nés en 2011, 2012, 2013, 2014)	Maxi 53	Maxi 53	9 trous	Strokeford (règle de 10)
U10 (nés en 2009 et 2010)	Maxi 48	Maxi 52	18 trous	Strokeford (règle de 10)
U12 (nés en 2007 et 2008)	Maxi 36	Maxi 45	18 trous	Strokeford (règle de 10)
U14 - Benjamins (nés en 2005 et 2006)	Maxi 30	Maxi 36	18 trous	Strokeford (règle de 10)
U16 - Minimes (nés en 2003 et 2004)	Maxi 25	Maxi 36	18 trous	Strokeford (règle de 10)

Les jeunes devront :

1. être à jour de la licence et du certificat médical 2019.
2. être membre d'une association sportive d'un club de l'Ain en 2019.
3. s'être acquittés du droit d'inscription* : **20,00€** par participant pour la journée. **Les droits de jeux seront intégralement reversés à une association qui œuvre auprès des enfants.**

Les règlements par chèque via les clubs sont à envoyer (à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain) avant le **18 septembre 2019** au Comité Départemental de Golf de l'Ain – c/o Golf de la Sorelle - Domaine de Gravagneux - 01320 Villette sur Ain.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit à la date du 18 septembre 2019 à Minuit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté(e) son droit d'engagement ne peut pas jouer.

- Cette compétition est limitée à maximum 100 joueurs ou joueuses. Le comité fera si nécessaire une sélection des inscriptions en privilégiant les catégories U8, U10 et U12.
- Chaque club devra présenter au moins 2 adultes accompagnateurs.

Forme de jeu :

U16-Minimes Garçons (18 Trous Strokeford), **U16-Minimes Filles** (18 Trous Strokeford), **U14-Benjamins** (18 Trous Strokeford), **U14-Benjamins** (18 Trous Strokeford), **U12-Garçons** et **U12-Filles** (18 Trous Strokeford).

U10 Garçons et Filles (18 Trous Strokeford).

U8 Garçons et U8 Filles (9 Trous Strokeford)

Le surclassement d'une catégorie à une autre est autorisé.

Règlement de l'épreuve

1. **Distances** : parcours jeunes homologué selon Vade-mecum fédéral 2019 paragraphe 3.6.4.
2. **Chariots électriques** : pendant tout le déroulement de l'épreuve, l'utilisation de chariots électriques, ne sont pas autorisés.
3. **Cadets** : autorisés et recommandés pour la catégorie **U10 et U8 uniquement**.
4. **Accompagnateurs** : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneur, dirigeants etc...) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire à une distance ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur ou joueuse concerné.
5. **Les règles générales** en vigueur sont celles de la FFGolf et de la Ligue Rhône-Alpes de Golf (vade-mecum 2019), + les règles locales du jour de la compétition.
6. **L'épreuve est non-fumeur et les téléphones portables sont interdits durant l'épreuve.**
Tout manquement à ces points entraînera la disqualification du joueur ou de la joueuse.

Comité de l'épreuve

Le Comité Départemental de Golf de l'Ain et la Famille Barbarin